

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D007/2021

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt et un, le 9 mars, à 18 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle Capitulaire – Place de la République - 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> mars 2021

Nombre de membres

en exercice : 21

Présents : 20

Pouvoirs : 1

Votants : 21

Étaient présents : M. GRAVELLE Nicolas, M. ANTHIERENS André, M. BONNEVILLE Roger, Mme CANU Françoise, M. COURTOUX Thomas, Mme DELACROIX-MALVASIO Delphine, Mme FERIERE Jocelyne, Mme GARNIER Laëtitia, Mme GOULLEY Martine, Mme GUERRAND Sylvie, Mme HALBOUT Nicole, Mme HEURTAUX Jocelyne, M. LAHRECH Ahmed, Mme MAGNAN Nora, Mme NADAUD Nadia, Mme PANNIER Brigitte, Mme PERRET Florence, M. POUCKET Ghislain, Mme TELLIER Gaëlle, Mme VAGNER Marie-Lyne

Était absent : M. BOULAYE Guillaume.

Pouvoir(s) : Monsieur BOULAYE a donné pouvoir à Madame VAGNER.

Secrétaire de séance : Monsieur Roger BONNEVILLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20210309-21D007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2021

**Objet : Autonomie - Résidence Serge Desson : Approbation de la convention de prestation de service avec le C.C.A.S. de la Ville de Bernay au titre de l'animation**

***PJ : Convention***

Monsieur le Président informe de la mise en œuvre d'actions transversales entre les résidences autonomie Serge Desson à Beaumont-le-Roger et Lyliane Carpentier à Bernay.

Ces actions visent à proposer des animations partagées à destination des seniors en faveur du maintien dans l'autonomie, du lien social et du bien-être. Elles font l'objet d'appels à projets et d'un financement par la conférence des financeurs ou de tout autre partenaire.

Afin d'assurer l'encadrement de ces animations, il est proposé au conseil d'administration que le C.I.A.S. souscrive à la convention de prestation de service au titre de l'animation avec le C.C.A.S de la ville de Bernay afin de mobiliser l'animatrice de la résidence Lyliane Carpentier auprès des seniors de la résidence Serge Desson.

Cette convention fixe les modalités d'intervention et les conditions financières pour une période de trois ans, avec un coût horaire de la séance fixé à 32,88 €.

Aussi, il est soumis à l'approbation du conseil d'administration la convention de prestation de service avec le C.C.A.S de la ville de Bernay au titre de l'animation au sein de la résidence autonomie Serge Desson.

**Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :**

↳ Approuve et autorise Monsieur le Président à signer la convention de prestation de service avec le C.C.A.S de la ville de Bernay au titre de l'animation au sein de la résidence autonomie Serge Desson ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du C.I.A.S.,

Nicolas GRAVELLE.

